



Native Women's
Association of Canada

L'Association des
femmes autochtones
du Canada

PARTNERSHIP



Cadre pour déterminer les priorités en matière de restauration de l'habitat du poisson

01

Restauration du poisson et
de son habitat au Canada



Fisheries and Oceans Canada
Pêches et Océans Canada



Introduction

Au Canada, il y a d'innombrables menaces pour le poisson et son habitat. Celles-ci comprennent :

- La modification et la dégradation de l'habitat.
- Les espèces aquatiques envahissantes.
- La surexploitation du poisson.
- La pollution et
- les changements climatiques.

Heureusement,

De nombreuses menaces pour les poissons et leurs habitats peuvent être traitées au moyen d'activités de restauration.

- ✓ Les activités de restauration comprennent tout effort visant à atténuer les effets négatifs sur les écosystèmes aquatiques.
- ✓ Les activités de restauration visent à rétablir des conditions saines pour les écosystèmes touchés.

Pêches et Océans Canada (MPO), dans le cadre de son Programme de protection du poisson et de son habitat (PPPH), sollicite la participation du public dans l'élaboration d'une approche pour déterminer et prioriser des possibilités de restauration de l'habitat du poisson. La première série de consultations comprend l'échange d'information sur un plan visant à déterminer les priorités en matière de restauration de l'habitat du poisson, en particulier les facteurs qui devraient être pris en compte dans la sélection et l'établissement des priorités des possibilités de restauration.

Le MPO a fait de la mobilisation des peuples autochtones un facteur essentiel dans l'élaboration des priorités en matière de restauration en incluant des considérations qui appuient les droits ancestraux et issus de traités.



Restauration du poisson et de son habitat au Canada :

Le MPO appuie les efforts de restauration de multiples façons. Celles-ci comprennent :

Le Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques



Contrôler la lamproie marine dans les Grands Lacs.

Planification des bassins hydrographiques.

Le Programme de mise en valeur des salmonidés au Yukon.

Élimination des crabes verts sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique

Restauration des habitats salmonidés du Pacifique en Colombie-Britannique





Réserve d'habitat et compensation pour la perte d'habitat:

Le MPO examine et surveille également les plans de compensation pour la perte d'habitat et de réserve des habitats.

Les plans de compensation pour la perte d'habitat et de réserve des habitats sont des efforts novateurs pour compenser les pertes de poissons et d'habitats du poisson.



Compensation pour la perte d'habitat

La compensation pour la perte l'habitat fait référence à des projets de restauration ou d'amélioration visant à contrebalancer (compenser) les effets nuisibles sur le poisson et son habitat causés par des ouvrages, des entreprises ou des activités de mise en valeur. Avant d'envisager la compensation pour perte d'habitat, des efforts doivent être déployés pour éviter et atténuer les effets nuisibles sur le poisson et son habitat.

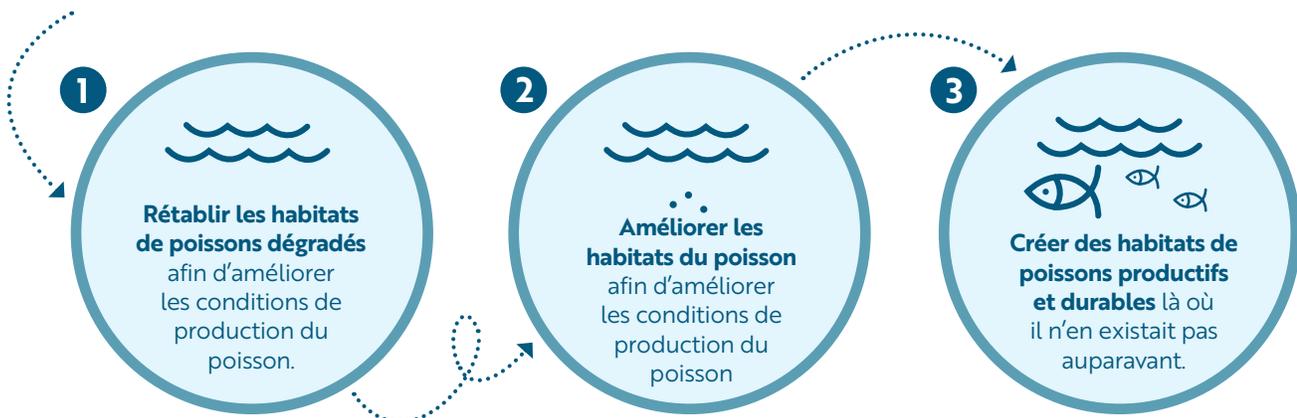
Tout effet restant (ou résiduel) doit être traité par des mesures de compensation supplémentaires, dans le but de remplacer les pertes d'habitat du poisson dans la mesure du possible.

Les mesures de compensation pour la perte d'habitat peuvent comprendre, sans s'y limiter :

Réserve d'habitat

Une réserve d'habitats comprend un ou plusieurs projets de **conservation (restauration ou amélioration)**. Les réserves d'habitat sont traitées comme des crédits d'habitat une fois qu'un habitat restauré ou amélioré est pleinement fonctionnel. Les crédits (la réserve d'habitats) peuvent être utilisés par un promoteur pour répondre aux exigences compensatoires d'un projet de développement futur, qui exige une autorisation en vertu de la *Loi sur les pêches*.

Par exemple : Un promoteur peut établir une réserve d'habitats parce qu'il prévoit entreprendre à l'avenir des projets qui : auront une incidence sur l'habitat du poisson et cela nécessitera une compensation pour répondre aux exigences d'autorisation. Une fois que le promoteur détermine la quantité de compensation nécessaire, il peut utiliser des crédits d'habitat au lieu de mettre en œuvre d'autres mesures compensatoires.





Déterminer les priorités en matière de restauration de l'habitat du poisson :

Le nouveau projet du MPO est en train d'élaborer une approche pour déterminer les priorités en matière de restauration de l'habitat du poisson.

L'identification des priorités en matière de restauration de l'habitat du poisson aidera à améliorer la coordination de la restauration de l'habitat à l'échelle régionale, provinciale et au sein des collectivités autochtones.

Les priorités en matière de restauration seront déterminées selon deux approches :



1

Un Cadre pour déterminer les priorités en matière de restauration de l'habitat du poisson.

Le cadre se veut un document d'orientation général. Il :

Décrira la nécessité et l'utilité de respecter les priorités en matière de restauration de l'habitat du poisson.

Décrira une approche cohérente, mais souple, pour déterminer les priorités en matière de restauration de l'habitat du poisson partout au Canada.

Décrira les principes qui caractérisent la restauration intégrée et efficace.

Déterminera les facteurs à prendre en compte pour sélectionner les mesures, les possibilités ou les objectifs de restauration.

2

Regional Fish Habitat Restoration Plans.



- Les **régions du MPO** utiliseront le Cadre pour déterminer les priorités en matière de restauration de l'habitat du poisson afin d'orienter l'élaboration de plans régionaux de restauration de l'habitat du poisson plus détaillés et précis.
- **Chaque plan** sera adapté aux caractéristiques et aux intérêts régionaux. Mais dans l'ensemble, un plan déterminera les actions, les opportunités et les objectifs qui devraient être prioritaires.
- **Dans certaines régions**, les possibilités de restauration propres au site peuvent être prioritaires (p. ex., le remplacement d'un ponceau particulier).
- **Dans d'autres régions**, l'accent peut être mis sur les objectifs de restauration pour une plus grande région (p. ex., améliorer la connectivité dans une région géographique).
- Le cadre et les plans régionaux de restauration seront mis à jour de temps à autre au fur et à mesure que des renseignements supplémentaires seront disponibles.
- **Le MPO vise** à achever le Cadre pour déterminer les priorités en matière de restauration de l'habitat du poisson d'ici décembre 2022 et les Plans régionaux de restauration de l'habitat du poisson d'ici 2024.





Les activités de mobilisation de l'AFAC liées au Cadre de travail du MPO pour déterminer les priorités en matière de rétablissement de l'habitat du poisson ont été achevées. Toutefois, vous pouvez fournir des commentaires sur les **rapports de mobilisation ici**.



Pour de plus amples renseignements sur le Cadre visant à déterminer les priorités en matière de restauration de l'habitat du poisson, veuillez visiter le portail de mobilisation Parlons habitat du poisson du MPO à l'adresse **parlonshabitatdupoisson.ca**.

Vous pouvez également vous inscrire pour fournir une rétroaction directement au MPO sur le Cadre proposé pour déterminer les priorités en matière de restauration de l'habitat du poisson en utilisant ce lien.



**L'Association des
femme autochtones
du Canada**

120 Promenade du Portage
Gatineau, Quebec
J8X 2K1

613-722-3033
reception@nwac.ca